



DEUX-SÈVRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2024-022

PUBLIÉ LE 29 JANVIER 2024

Sommaire

DDFIP 79 / Stratégie Coordination Maîtrise des Activités

79-2024-01-29-00001 - Service Départemental des Impôts Fonciers (SDIF 79)

- Délégation générale de signature au 29 01 2024 (1 page)

Page 3

DDFIP 79

79-2024-01-29-00001

Service Départemental des Impôts Fonciers
(SDIF 79) - Délégation générale de signature au
29 01 2024



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

**Direction départementale
des Finances publiques des Deux-Sèvres**
Service DE LA STRATÉGIE, COORDINATION ET
DE LA MAÎTRISE DES ACTIVITÉS
44 rue Alsace Lorraine
79061 NIORT Cedex 9
Téléphone : 05 49 06 36 39
Mél. : ddfip79.mdra@dgfip.finances.gouv.fr

Décision de délégation générale de signature pour la responsable par intérim du SDIF des Deux-Sèvres

Le Directeur départemental des Finances publiques des Deux-Sèvres,

Vu l'article L 255 A du livre des procédures fiscales ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration dans le corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret du 18 février 2020 portant nomination de M. Philippe FERTIER-POTTIER, Administrateur général des Finances publiques en qualité de Directeur départemental des Finances publiques des Deux-Sèvres, responsable des services fiscaux dans le département ;

Décide :

Article 1 – Délégation de signature est donnée, à Mme Virginie GAMAIN, Inspectrice des Finances publiques, responsable par intérim du SDIF des Deux-Sèvres à compter du 1^{er} février 2024, pour liquider et émettre les titres de perception mentionnés à l'article L 255 A du livre des procédures fiscales.

Article 2 – Les dispositions de la présente décision prennent effet le 1^{er} février 2024.

Article 3 – La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Deux-Sèvres.

Fait à Niort, le 29 janvier 2024

L'Administrateur de l'État,

Directeur départemental des Finances publiques,


Philippe FERTIER-POTTIER